

# Plan Maya, que permet-il?

Agnès FAYET

**En 2010, le ministre de l'Agriculture Benoît Lutgen a lancé un plan pour aider à la sauvegarde des populations d'abeilles en Région wallonne. Le Plan Maya était né. En 2012, il a été reconduit et étendu par le ministre Carlo Di Antonio. Ce plan inclut un accroissement des ressources alimentaires des abeilles, un soutien aux apiculteurs et une aide à la recherche pour tenter de mieux comprendre les phénomènes de dépérissement des colonies. Le réseau des communes et provinces Maya implique les collectivités locales et les incite à de meilleures pratiques de gestion environnementale. Il en est de même pour les jardins Maya qui ouvrent l'opération aux particuliers avec l'appui de cercles horticoles partenaires du projet. Un colloque sur le Plan Maya et la gestion différenciée a eu lieu le 13 mai dernier. L'occasion de faire un bilan de l'opération.**



*J.-M. Cheval (SPW) - L. Saad (SPW) - N. Vereecken (ULB) - P. Carré (attaché de cabinet du ministre Di Antonio)*

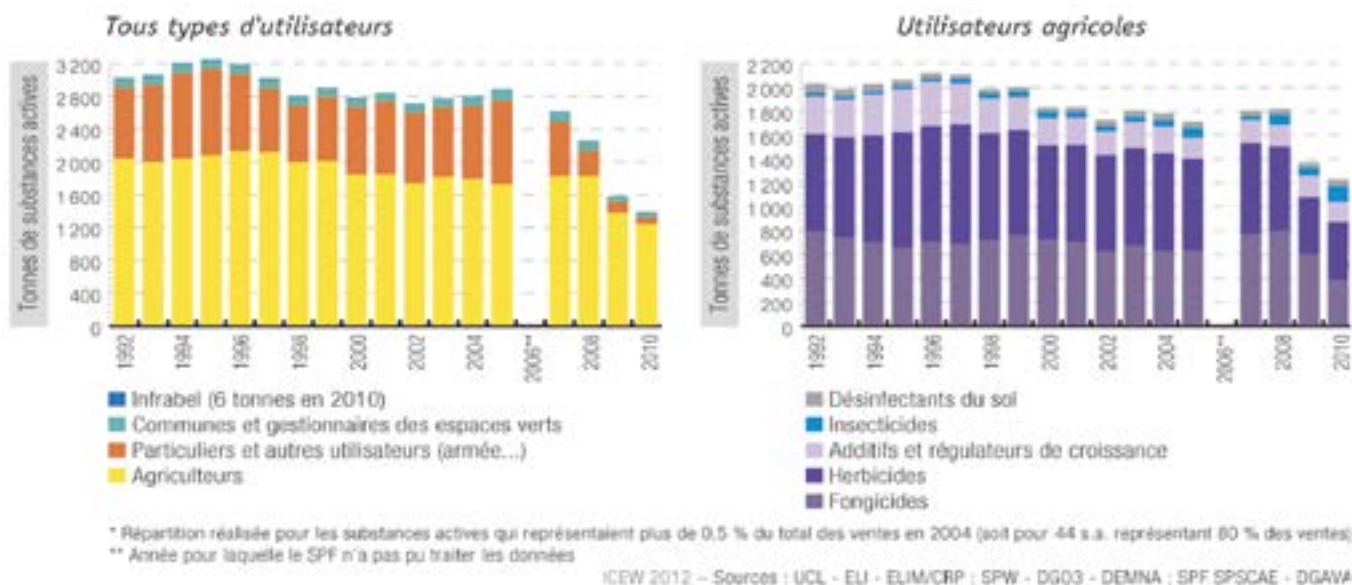
## Le Plan MAYA pour les communes et le Plan de réduction des pesticides

Nous parlions dans notre article du n°142 d'Abeilles & Cie d'une synergie d'actions à propos du Plan Maya. C'est bien comme cela qu'il faut l'entendre. Cette synergie engendre un effet boule de neige. De 160 communes Maya en 2011, la Wallonie est passée à 203 en 2014, couvrant ainsi une majorité du territoire. La charte signée par les communes volontaires portait à l'origine sur trois ans et contenait une série d'engagements allant des plantations mellifères à la gestion différenciée des espaces verts en passant par des campagnes de sensibilisation du grand public pour lesquelles les apiculteurs ont été grandement mis à contribution. La collaboration entre les communes et les apiculteurs doit être comprise comme un partenariat où chacun trouve un intérêt. En échange de leur appui lors de la « semaine de l'abeille », les communes s'engagent à fournir aux apiculteurs un inventaire des sites communaux qui peuvent héberger des ruches. Les uns favorisent la bonne communication en matière d'abeilles et de pollinisation. Les autres aident les apiculteurs à trouver un hébergement pour les ruches ou des locaux pour que se réunissent les cercles apicoles. Les collaborations ont naturellement pris des colorations différentes en fonction des partenaires. De même, là où certaines communes ont simplement supprimé l'utilisation des pesticides, optant résolument pour la gestion différenciée des espaces verts, d'autres poursuivent leur usage selon des logiques internes.

En toute logique, ces usages disparaîtront progressivement, la Wallonie s'étant engagée dans un Programme wallon de réduction des pesticides (PWRP) sous l'impulsion de la directive européenne définissant un cadre communautaire de réduction de l'usage des matières actives (directive 2009/128/CE). L'arrêté de l'Exécutif régional wallon du 27 janvier 1984 (modifié par l'AERW du 24 avril 1986 portant sur l'interdiction de l'emploi d'herbicides sur certains lieux publics) autorisait le recours à ces produits uniquement sur les espaces pavés ou recouverts de gravier, les espaces situés à moins d'un mètre d'une voie de chemin de fer et les allées des cimetières. **À partir du 1<sup>er</sup> juin 2014**, les traitements phytosanitaires sont interdits sur le domaine public sur les terrains revêtus non cultivables reliés à un réseau de collecte des eaux pluviales ou bordant des eaux de surface. Cela concerne les surfaces pavées, bétonnées, stabilisées, couvertes de dolomie, de graviers ou de ballast (trottoirs, cours, accotements, voies de chemin de fer et voiries). Certains herbicides pourront encore être utilisés **jusqu'au 31 mai 2014** sur certains terrains non reliés à un réseau de collecte des eaux pluviales et ne bordant pas les eaux de surface : terrains revêtus non cultivables, espaces situés à moins d'un mètre d'une voie de chemin de fer, allées de cimetières. Sur les terrains de sport, l'utilisation d'herbicides est interdite à partir du **1<sup>er</sup> juin 2014**. Les autres produits phytosanitaires sont autorisés jusqu'au 31 mai 2018 sous conditions. **À partir du 1<sup>er</sup> juin 2018**, l'usage des pesticides est également interdit dans les établissements scolaires et crèches et à moins



## Utilisation de produits phytopharmaceutiques en Wallonie



de 50 mètres de ces lieux. C'est aussi le cas à moins de 10 mètres des aires de jeux et des lieux aménagés pour la consommation de boissons et de nourriture et à moins de 50 mètres des lieux d'hébergement des populations dites « vulnérables » : hôpitaux, maisons de repos, maisons de retraite... Après le 1<sup>er</sup> juin 2019, la lutte chimique restera autorisée contre les chardons, le rumex et les plantes invasives ainsi que dans les serres de production. Les communes wallonnes s'engagent auprès de la Région à atteindre le « zéro phyto » pour se conformer au plan de réduction des pesticides. Cet engagement peut se faire par étapes. Parallèlement, **une phytolice** délivrée par le gouvernement fédéral sera également obligatoire dès le **25 novembre 2015** pour toute personne qui achète, stocke, vend ou utilise des produits phytosanitaires dans un contexte professionnel. Ces mesures devraient réduire drastiquement les usages « publics » des produits phytosanitaires. Restent les utilisations privées et agricoles.

### Quelques chiffres :

- 203 communes Maya
- 4756 ares de prairies fleuries
- 3964 arbres fruitiers
- 8761 arbres d'alignement
- 118 154 plants de haie

### Le Plan Maya et les apiculteurs

Du côté des apiculteurs, le Plan Maya prend la forme d'un socle d'actions permanentes couplées à des aides ponctuelles en matériel.

### Un socle d'actions permanentes

Sous l'impulsion du Plan Maya pour les apiculteurs, **une photographie du secteur** a pu être réalisée et présentée lors du congrès européen Beecome (Louvain-la-Neuve du 9 au 11 novembre 2013). Cet audit sera poursuivi et mis à jour pour que les autorités puissent mieux comprendre la réalité du monde apicole wallon et son potentiel évolutif. La prochaine étape sera la découverte des sections et de leurs besoins.

Des informations sont régulièrement diffusées dans les revues mais aussi via les réseaux sociaux pour assurer un suivi de l'actualité. Des posters présentant la réalité actuelle de l'apiculture wallonne et son héritage historique ont été réalisés. Ce second volet (série « Il était une fois ») vous est présenté dans Abeilles&Cie depuis le n°159. Ces visuels permettent de comprendre **les atouts du secteur** qui sont enviés depuis longtemps au-delà de nos frontières, ce dont nous n'avons pas toujours pleinement conscience. Nous bénéficions d'un réseau de surveillance sanitaire, une offre de formation exemplaire, un service de suivi des miellées, une politique de production de miels de qualité, des initiatives intéressantes en élevage et sélection et une **bonne diffusion de l'information**. L'amélioration de l'image de l'apiculture wallonne et la valorisation de ses spécificités restent des objectifs d'actualité.

Le service de **formation en apiculture** est également un atout majeur du secteur. Le maillage est dense et permet à chaque futur apiculteur de trouver une école près de chez lui. Une liste de compétences fon-

damentales à acquérir dans le cadre de la formation en apiculture est en cours de réalisation. Elle sera diffusée pour consultation auprès des responsables de ruchers écoles. A la suite de cette recension, **un label** « formation de qualité » sera proposé aux ruchers écoles par la Région wallonne selon des modalités qu'il reste à définir.

Par ailleurs, **la plate-forme Espace abeilles** reste d'actualité. Un protocole de publication des documents sera prochainement mis en place. Les documents publiés le seront sur avis d'experts. Ils seront liés au socle de compétences fondamentales que nous venons d'évoquer pour répondre au mieux aux demandes des formateurs. Enfin, pour répondre à la demande de bon nombre de ruchers écoles qui voient leurs cours pris d'assaut par de simples curieux de l'apiculture qui ne se destinent pas à la pratique, **un outil de découverte de l'apiculture** sera mis en place.

Du point de vue du **développement économique** du secteur, l'IGP Miel de Wallonie est en passe d'être finalisée et fera l'objet d'une campagne de communication, en particulier à Libramont. La Région wallonne souhaiterait également développer un label « élevage de qualité » et développer la production d'autres produits de la ruche. Ces deux points sont encore à l'état de projet. De même, la Région souhaite ajuster **la politique d'implantation des ruchers** et favoriser les échanges entre « personne/structure d'accueil » et apiculteur. Cela pourrait passer par une extension du Plan Maya aux entreprises de la Région.



### Des projets ponctuels

A côté de ce socle d'actions permanentes se trouvent des projets ponctuels, visant collectivement les apiculteurs, sous la forme d'une aide en matériel.

**Une étude scientifique sur le dépérissement des abeilles** a été conduite conjointement par le CRAw, Gembloux AgroBioTech et le CARI. Les résultats vous sont présentés dans ce même numéro d'Abeilles & Cie à la page 25.

**L'octroi de ruches peuplées aux élèves des ruchers écoles** est en voie de finalisation. L'opération a concerné deux promotions : 2011-2012 et 2012-2013. L'objectif principal était de permettre aux élèves apiculteurs de mettre directement les mains dans une ruche et de quitter leur formation avec cette base de départ. Cela a également permis aux ruchers écoles de travailler avec du matériel dans le cadre de leurs cours, ce qui n'était jusqu'alors pas une réalité pour tous. Le bilan chiffré est le suivant :

- 2011-2012 : 482 ruches attribuées/ 37 ruchers écoles participants.
- 2012-2013 : 285 ruches attribuées/ 22 ruchers écoles participants (dont 6 de plus que la première année).

On attend le peuplement de toutes les ruches avant de clôturer l'opération. Les ruchers écoles en règle d'un point de vue administratif ont reçu récemment des ruches de la part de la Région wallonne pour pérenniser l'utilisation de ruches dans le cadre de leur enseignement pratique. Le nombre de ruches distribuées a été décidé au prorata du nombre d'élèves ayant participé. Les bénéficiaires se sont montrés satisfaits de ce « coup de pouce » dont ils sauront faire bon usage.

Parmi les projets à l'étude, signalons **des ateliers de cire mobiles** qui circuleraient dans les sections à la demande et seraient gérés en fonction d'une répartition géographique. L'idée répond à plusieurs objectifs. Le premier est de permettre aux apiculteurs de venir gaufrer leur cire pour éviter les contaminants qui se retrouvent dans les cires achetées dans le commerce. Seules les cires d'opercules et de hausses seraient admises pour le gaufrage, tout naturellement. Les modules seraient composés de 2 rouleaux à fixer sur 2 tables, d'une unité de refonte de cire (chaudière), de bacs et d'un bac à eau avec un thermostat. Le tout serait conditionné pour être aisément transportable.

A l'étude également, la **création de ruchers « de sauvegarde »** pour permettre un redémarrage des apiculteurs qui ont perdu leurs colonies. Les sections volontaires seront dotées de ruches et de ruchettes pour réaliser une unité de production d'essaims (entre 5 et 8 ruches/ruchettes). Les colonies ne seront pas destinées à la production de miel. Les ruches seront donc équipées d'une hausse seulement. Les sections se chargeront d'acheter le matériel nécessaire en fonction de ce qu'elles utilisent habituellement et seront remboursées sur base des factures à concurrence d'une somme qui sera déterminée par section (cette somme dépendra du nombre de sections participantes). Au cas où le nombre de demandes dépasserait les capacités du subside régional, on procéderait à un tirage au sort pour l'obtention de l'aide. Le système devrait être économiquement autosuffisant (cadres, cires, traitement...). Les essaims non utilisés pourraient être vendus pour couvrir les frais du système. Une participation (à déterminer par chaque section) pourrait être demandée aux utilisateurs. Un registre sera tenu et pourra être demandé en cas de besoin. L'objectif de ce projet est de permettre aux sections de développer un service utile à leurs membres sous forme de production d'une réserve d'abeilles.

On le voit, le Plan Maya a eu et continuera d'avoir de nombreuses répercussions positives sur le monde apicole. Les apiculteurs sont partie prenante de projets qui tentent de trouver des solutions à leurs problèmes. Ils bénéficient de plus en plus de sources d'informations et de ressources pour continuer leurs activités. Un objectif de qualité est clairement mis en avant. Félicitons-nous de ce soutien !

#### MOTS CLÉS :

Plan Maya, recherche, pesticides, ruchers écoles, Région wallonne

#### RÉSUMÉ :

bilan général du Plan Maya pour les communes et les apiculteurs; le point sur les bénéfices de l'opération